

COMMUNE DE PLASSAC-ROUFFIAC

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi vingt huit juillet.

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de PLASSAC-ROUFFIAC, sous la présidence de M. Serge DAVID, le Maire.

Présents : Serge DAVID, Marie-Odile AURIAU, Daniel MAGNIER, Fabien LAGARDE, Alain LAPOUGE, Delphine LAURAIN, Delphine (Secrétaire de Mairie)

Absent excusé : Julien GAURIEAU

Pouvoirs : Damien AUDOUIN a donné pouvoir à Serge DAVID, Marie-Christine LE TURDU a donné pouvoir à Marie-Odile AURIAU, Pascal COTTREAU a donné pouvoir à Marie-Odile AURIAU

M. Fabien LAGARDE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H40, et rappelle l'ordre du jour, à savoir:

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022
2. Choix d'une entreprise pour le ménage de la collectivité
3. Vente du tracteur et de sa débroussailleuse
4. Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Claix année 2021-2022
5. Décision modificative n° 2 : frais de fonctionnement de l'école de Claix
6. Décision modificative n° 3 : adressage
7. Informations diverses

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte rendu du 23 juin 2022, par vote à main levée.

Au cours de ce délibéré, il a été convenu que toutes les propositions passeraient par un vote.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

2. Choix d'une entreprise pour le ménage de la collectivité

Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint technique en charge du ménage de la collectivité a donné sa démission à compter du 1er juillet 2022 et que par délibération du 23 juin 2022, il a été décidé de demander des devis auprès d'entreprises de prestations de services de nettoyage.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession :

- SPRO2 situé à Puymoyen : 424,60 € HT
- Net Plus Charente situé à Gond Pontouvre : 255,00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société Net Plus située à Gond Pontouvre, le contrat étant plus adapté à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise Net Plus Charente et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

3. Vente du tracteur et de sa débroussailleuse

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le nouveau tracteur et son élagueuse ont été livrés, de ce fait il convient de mettre en vente le tracteur Renault et sa débroussailleuse Rousseau mis au numéro d'inventaire :

- M12-2022: tracteur Renault 752, valeur brute à l'actif : 7 622,45 €
- M13 débroussailleuse Rousseau, valeur brute à l'actif : 6 928,50 €

Celui-ci est mis en vente sur internet (Facebook et le Boncoin) pour un montant de 6 100 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

4. Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Claix année 2021-2022

Monsieur le Maire a reçu de la mairie de CLAIX une convention concernant la participation des frais de fonctionnement concernant l'année scolaire 2021/2022 pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire sur la commune de CLAIX.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 20 enfants domiciliés sur la commune de PLASSAC-ROUFFIAC ont été scolarisés à l'école de CLAIX (7 enfants en maternelle et 13 enfants en primaire).

La participation financière des frais de fonctionnement est de 1 134,82 € par enfant de maternelle et de 436,24 € par enfant de primaire.

Soit:

- Pour la maternelle de : 7 x 1 134,82 € = 7 943,74 €
- Pour la primaire: 13 x 436,24 € = 5 671,12 €

Ce qui représente un montant total de 13 614,86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée la participation d'un montant global de 13 614,86 €, et charge Monsieur le Maire de signer la convention de la mairie de Claix.

5. Décision modificative n° 2 : frais de fonctionnement de l'école de Claix

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de respecter les engagements pris auprès de la commune de Claix, relatif à la convention de participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2021/2022, il convient, en vue de mandater la participation d'un montant de 13 614,86 euros, de modifier le budget en conséquence comme suit :

CREDITS A OUVRIR					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	65	6554		CONTRIBUTIONS ORG. REGROUP. commune de Claix	1 614,86
Total						1 614,86 €
CREDITS A REDUIRE					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	F	022	022		DEPENSES IMPREVUES	-1 614,86
Total						-1 614,86 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

6. Décision modificative n° 3 : adressage

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de finaliser l'adressage de la commune il convient d'effectuer un virement de crédit sur l'opération 111 : panneaux de signalisation, article 2157.

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sans	Section	Chap	Art	Op			
D		21	2157	111	OP 111 panneaux de signalisation		5 000,00
Total							5 000,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sans	Section	Chap	Art	Op			
D		21	2157	09A	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRE		-5 000,00
Total							-5 000,00 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

7. Informations diverses

- La Mairie sera fermée entre le 8 et le 15 août
- Des dates sont à déterminer pour la distribution des numéros de l'adressage municipale à la Mairie (certainement dernière semaine d'août ou courant septembre)

La séance est levée à 23H00